

Montréal, le 6 mars 2013

Sujet : Équité et relativités salariales

Bonjour à toutes et tous,

Depuis la dernière lettre que je vous ai fait parvenir en décembre 2012, il y a eu beaucoup de changement justifiant une mise à jour du dossier en équité et relativités salariales.

Parlons tout d'abord du **maintien de l'équité**. En décembre, je vous informais que la Commission d'équité salariale attendait le règlement des plaintes de 2008 avant de commencer les travaux de conciliation des plaintes déposées en 2011. Or, à la fin janvier 2013, une entente de principe a été conclue et celle-ci a été entérinée la semaine dernière par le Conseil fédéral de la FPPE. Cette entente touche un certain nombre de corps d'emplois du milieu de la santé dont un seul se retrouve également dans le milieu de l'éducation soit celui de psychologue. L'entente conclue leur accorde le rangement 23 rétroactivement au 31 décembre 2007 et le rangement 24 à compter du 31 décembre 2010. La plainte avait été faite suite à l'obligation du doctorat pour ce groupe.

La FPPE est très contente de ce règlement car, en plus de donner une meilleure reconnaissance de la complexité du travail des psychologues, nous croyons que cette entente servira de levier pour améliorer l'évaluation des autres corps d'emplois pour lesquels nous avons une plainte. Cela nous amène à espérer un règlement global dans le cadre des travaux de conciliation. De plus, ce règlement permet de débiter enfin les travaux entre la Commission de l'équité salariale et la Centrale des syndicats du Québec et ses fédérations concernées. La première rencontre de conciliation aura lieu le 3 avril prochain. La FPPE est prête!

Je vous rappelle que nous avons déposé en avril 2011 des plaintes pour 15 corps d'emplois soit : psychologues, conseillères et conseillers d'orientation, conseillères et conseillers pédagogiques, orthophonistes, psychoéducatrices et psychoéducateurs, agentes et agents de réadaptation, bibliothécaires, nutritionnistes et conseillères et conseillers en alimentation, conseillères et conseillers en formation scolaire, conseillères et conseillers en information scolaire et professionnelle, traductrices et traducteurs, conseillères et conseillers en communication, agentes et agents de correction du langage, conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire.

L'entente conclue pour les psychologues impliquait que nous retirions nos plaintes de 2011 pour ce corps d'emplois. C'est ce que nous avons fait puisque le rangement 24 est celui que nous réclamions dans notre plainte. Nous tenterons d'obtenir une entente incluant le maximum de corps d'emplois et soyez assuré que nous vous tiendrons au courant de l'état des travaux.

Pour ce qui est des travaux en **relativités salariales**, je vous informe que les enquêtes pour les animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire et pour les architectes débuteront dans les prochaines semaines puisque le comité mis en place par la CSQ a repris ses travaux.

Voilà donc l'état de la situation à cette date. Si vous avez des questions, ne vous gênez pas pour contacter votre syndicat et nous vous tiendrons informés de l'état d'avancement des travaux dès que nous le pourrons.

Cordialement

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Johanne Pomerleau', written in a cursive style.

Johanne Pomerleau,
Présidente, FPPE